

38^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
27 au 31 mars 2023



RÉSOLUTION COMMISSION SEC/N°001/03.2023

Objet : Renforcement des échanges d'informations sur les risques accrus de crises entre élus et administration consulaire

VU

- La loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France
- Le Décret n° 2021-691 du 31 mai 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement des conseils consulaires

CONSIDÉRANT

- L'augmentation des risques et des crises sur tous les continents,
- Le besoin d'informations des Conseillers des Français de l'Étranger concernant la gestion de la sécurité par les Postes dans les circonscriptions,

DEMANDE

Que les Officiers de Sécurité des Postes organisent au moins une fois par an, une réunion avec les élus afin de leur communiquer des informations d'ordre général sur les protocoles de gestion de la sécurité en dehors des Comités de Sécurité et qu'ils puissent avoir un échange effectif avant qu'une crise ne survienne.

RÉPONSE

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	Unanimité	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

38^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
27 au 31 mars 2023



RÉSOLUTION COMMISSION SEC/N°002/03.2023

Objet : Amélioration des dispositifs d'information et d'alerte existants

VU

- Qu'il existe depuis juin 2022 un système d'alerte « dispositif FR-Alert » capable de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger,

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers-de-presse/alerter-et-protoger-deploiement-national-du-dispositif-fr-alert-0>

- La directive européenne UE 2018-1972 du 11 Décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen,

CONSIDÉRANT

- Que lors de situation de crise, le consulat ne peut identifier que les français inscrits au registre des français établis hors de France ou sur Ariane,
- Le manque d'informations des postes consulaires sur la présence et l'identité des Français de passage sur leur circonscription qui complique la prise en charge de ceux-ci lors de situation de crise,
- La méconnaissance des Français de la nécessité de signaler leur présence au poste consulaire lors de leur déplacement à l'étranger, et de souscrire à une assurance rapatriement,

L'assemblée des Français de l'étranger

DEMANDE

La possibilité d'utiliser le système FR-Alert pour

- Recommander aux français, lors de leur déplacement à l'étranger, de s'inscrire, sur le registre des français établis hors de France s'ils décident d'être résidents, et sur Ariane pour tout déplacement hors de leur pays de résidence,
- Fournir la liste des consulats dans le pays d'accueil et leur numéro d'urgence
- Recommander la souscription à une assurance voyage avant tout déplacement à l'étranger.

RÉPONSE

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	Unanimité	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

38^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
27 au 31 mars 2023



RÉSOLUTION COMMISSION SEC/N°003/03.2023

Objet : Formation des élus de l'AFE sur les acteurs humanitaires qui interviennent lors des catastrophes naturelles et humaines et leur déploiement

VU

CONSIDÉRANT

Que la plupart des conseillers des français de l'étranger ont été confrontés dans leur pays d'adoption à une catastrophe naturelle ou humaine, et/ou risquent d'y être confrontés dans le futur,

- Que les catastrophes liées au changement climatique sont amenées à devenir de plus en plus fréquentes et destructrices, et à toucher toutes les régions du monde,
- Que les conseillers ont exprimé, au travers du questionnaire portant sur l'état des lieux des dispositifs de gestion des risques, un manque de connaissance de ces dispositifs.

DEMANDE

Que les membres de l'AFE puissent bénéficier d'une formation dispensée par les sauveteurs du Groupe Secours Catastrophe Français, afin de sensibiliser les élus aux types d'informations cruciales dont les ONG ont besoin au moment de catastrophes naturelles et humaines

RÉPONSE

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	Unanimité	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

38^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
27 au 31 mars 2023



RÉSOLUTION COMMISSION SEC/N°004/03.2023

Objet : Demande au SG de l'AFE de communiquer à l'ensemble des conseillers des français de l'étranger leur possibilité d'être référents dans leur pays de résidence en cas de crise, pour collaborer avec des ONG de secours

VU

CONSIDÉRANT

- Qu'en cas de crise, la mission exclusive des postes est d'assurer la sécurité des ressortissants français et de communiquer avec le Centre de Crise
- Que les élus ont généralement une connaissance fine de leur pays et des infrastructures locales et bien souvent de la langue locale
- Que les ONG sont en recherche d'informations fiables et pratiques surtout dans le cas de catastrophes peu médiatisées

DEMANDE

Que les conseillers des Français de l'étranger soient sollicités pour être informés de leur possibilité de devenir référents auprès d'ONG françaises pour leur pays de résidence (ou de localiser des référents locaux dans des pays de leur circonscription en cas d'absence de conseiller), afin d'améliorer le dispositif de sauvetage et de secours dans des pays en situation d'urgence.

RÉPONSE

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	Unanimité	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		